

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 40 (1902)
Heft: 7

Artikel: Les savants et la tomme
Autor: Antan, Pierre d'
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-199228>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VÖGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Grolley, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements d'ent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le serment des hôteliers.

M. Chamorel, aubergiste, à la Posse sur Bex, possède un bien curieux manuscrit. C'est le serment que prêtaient à Leurs Excellences les officiers et les sujets dans le mandement d'Aigle. Voici celui des hôteliers, tel que le donne le second volume des *Anciennetés du Pays de Vaud* :

« Les hôteliers promettent et jureront par leur bonne foy en lieu de serment solennel : d'avancer en tout et par tout la gloire de Dieu, et d'être fidèles et loyaux à nos Illustres et Souverains Seigneurs de la Ville de Berne et à leurs Gouverneurs, et de procurer leur honneur et profit de tout leur pouvoir et d'éviter leur dommage.

Item d'obéir et entièrement observer leurs mandemens et commandemens status et ordonnances. Et s'ils apprennent, entendent ou découvrent quelque chose ou de paroles ou d'effet tendante au détriment ou au préjudice de LL. EE. et de leur autorité souveraine, de leur République ou de leurs Personnes ou contre leur Gouverneur. Ils promettent par leur bonne foi, en place de serment solennel, de révéler promptement et sans aucun délai au Seigneur Gouverneur qui pour lors sera en charge.

Item ils ne logeront, retireront et ne cachent dans leurs maisons et logis tous perturbateurs et autres machinats contre l'Etat, ni aucune personne de mauvaise vie, ni autres personnes suspectes, au contraire ils prêteront toute assistance et secours pour les saisir et en toute obéissance, ils ouvriront leurs maisons, portes et chambres aux officiers pour saisir ceux qu'ils chercheront, même permettront qu'ils fassent la visite de tous leurs appartements, jusqu'aux granges, et écuries sy les officiers le désirent, sous peine en cas de contravention d'être puni selon le mérites du fait, et d'un ban de dix florins.

Ils ne logeront personne atteinte de maladie contagieuse, et particulièrement ceux qui auroient la grosse verole, crainte d'infection, mais les renverront hors de leur logis.

Item ils ne consentiront ni ne permettront aucune danse dans leur logis le jour du dimanche, ni aucune action scandaleuse et deshonnête, non plus qu'on y jouât des jeux défendus par les ordonnances, et si cela arrive ils jureront de les rapporter au Seigneur gouverneur ou au chatelain, sans délai et sans support.

Ils rapporteront aussi au juge du consistoire, ceux qui se surchargeront de vin, qui ne puissent se tenir debout pour s'en retourner, et qui commettront en leur logis choses vilaines et deshonnêtes.

Il ne donneront à boire ni à manger ni aucune collation à personne du lieu, après les neuf heures en tems d'hivers, et après dix heures en tems d'été.

Ils ne contraindront personne de se mettre à table, ou aux écots, mais ils donneront à un chacun, ce qu'il demandera pièce par pièce,

mêmement au poid, et à honnête prix, fait avant ou après que de se mettre à table.

Item de faire bonne et juste mesure tant pour le vin que pour l'avoine et ne donneront à leurs hôtes, du vin gâté, tourné ou falcifié, et même ne débiteront aucun vin, qu'au préalable il n'ait été goûté et taxé par gens à ce commis.

Item ils donneront aux anciens, aux femmes en couches, et aux malades le meilleur vin qu'ils pourront avoir dans leur logis.

Consequemment ils prendront soigneusement garde du feu et ne permettront point aux valets et aux servantes, d'aller dans les granges et écuries, ni sur les galetas de nuit, sans lanterne, sous peine d'un ban de trois livres, toutes fois et quantes que plainte en sera faite, tellement qu'ils dresseront leur ménage que bonne conduite y règne, que les étrangers y soient bien servis, et que les ordonnances de LL. EE. soient bien observées et bien exécutées.

Finalement, ils prendront garde que les gens qui auroient à faire quelques marchés, ou quelques paches, étant dans leur logis, sans notaire, ne soient deceus et trompés étant dans le vin ou autrement surpris, sans témoins et sans conseil, et en cas qu'ils s'aperçussent de ces tromperies de les révéler incontinent sans délai au chatelain. »

Le juste châtiement des braconniers.

D'autres journaux ont, il y a peu de jours, raconté la mésaventure d'une mouette du Léman qui a été cruellement punie de sa gourmandise. Fourrageant sur la grève, elle avait glissé son bec entre les valves entrebâillées d'une anodonte (moule du lac) rejetée sur la rive par les vagues. Le mollusque, surpris par l'introduction de ce corps étranger, a violemment serré sa coquille et a emprisonné le bec de l'oiseau tellement que celui-ci n'a plus pu s'en débarrasser. Il s'est envolé, à probablement rôdé pendant longtemps, tantôt en l'air, tantôt à la nage, toujours avec le triste capuchon qui lui clôturait le bec; il s'est fatigué, il s'est affaibli par suite de la privation de nourriture, jusqu'à ce que, épuisée, la pauvre mouette ait laissé pencher la tête sous l'eau et se soit misérablement noyée, près du rivage, devant Montreux.

Voici une aventure à peu près semblable, analogue tout au moins, racontée, il y a septante ans de cela, par M. Robert Tissot, notaire à Moudon, d'après le récit que lui en avait fait son beau-père, M. Burnand de Treytorrens. C'est aussi le braconnier pris dans ses propres filets.

LA PIE ET L'ÉCREVISSE.



Sur les bords de la Broye il survint un événement remarquable; [trefois] Voici comment le racontait, je crois, Un vieillard, témoin respectable : Une pie auprès d'un ruisseau Allait courant la pretantaine; Une écrevisse au bord de l'eau Attendait quelque bonne aubaine.

Friande et de gros appétit,
La pie aborda la pauvrelette,
Et, sans égard pour l'étiquette,
Par le corps soudain la saisit.
Dans cette horrible conjoncture,
Prévoyant la mésaventure,
L'écrevisse en vain trépassait,
Se morfondait, se débattait
Et cherchait à gagner le large.
L'agasse, sans pitié, l'arrache de ces lieux
Et prenant aussitôt un voi audacieux,
Elle s'élève avec sa charge
Dans la nue aux confins des cieux.
Le spectateur jugeait l'écrevisse perdue,
Quand tout à coup, du haut des airs,
Il voit tomber l'oiseau pervers
Comme s'il avait la berluie.
On y court, on le trouve mort;
L'écrevisse, non sans effort,
Avait étranglé le corsaire.
Ceci n'est point une chimère,
Un conte blé fait à plaisir.
La morale en est forte et facile à saisir :
Dans ses propres lacets le méchant s'embarasse
Et souvent, comme notre agasse,
Bien loin d'atteindre au but qu'il avait entrepris,
Tel qui croyait surprendre est pris.
Pour copie conforme,

E. Tissot.

Les savants et la tomme.



Une nouvelle terrifiante vient de nous arriver. Un savant — de quoi se mêlait-il, grand Dieu, et n'aurait-il pas mieux employé son temps à collectionner des cartes postales ou des boutons d'uniformes ? — un savant vient de découvrir que les fromages renferment les microbes de la tuberculose, et qu'ils constituent un puissant propagateur de la terrible maladie.

On a ajouté, il est vrai, comme fiche de consolation, qu'au bout d'un certain temps, — quarante jours, par exemple, pour l'Emmenthal — les microbes disparaissent, et les fromages redevenaient sains.

Le danger subsiste seulement pour les fromages que l'on mange frais.

Vous avez bien entendu ! Les fromages frais ! Mais alors, elle est tuberculeuse, poitrinaire et homicide, la tomme, la tomme de chèvre, notre vieille tomme de chèvre, notre chère tomme de chèvre, celle qui, depuis des siècles, préside aux dix-heures dans le canton de Vaud et qui a réjoui le cœur de tant de générations.

C'est pour elle qu'à Grandson les Bernois, méprisant les richesses du Téméraire, disaient, dédaigneux des plus beaux colliers de perles : « Ch'ame mieux un pitzeli de la tomme du chèvre ! »

Soixante ans plus tard, on les voyait revenir plus ardents que jamais. Il le leur fallait à tout prix, ce beau pays de la tomme de chèvre.

A Paris, ce n'était pas tant l'Alpe et ses sommets neigeux que les soldats exilés regrettaient. S'ils pleuraient le soir, c'est qu'ils avaient gardé aux lèvres la saveur de rebaillem'in mé des tommes du pays, et quand le

dernier bailli prit, en 1798, la route de Berne, il demanda comme consolation qu'on lui permît d'emporter, au fond du caisson de sa berline, quelques tomates mûres à point.

O tomme, savoureuse et fondante, toi, homicide! Quelle infamie! On a prétendu qu'il suffit d'en injecter sous la peau d'un cobaye pour le faire mourir. Mais quand a-t-on vu que la tomme se prit en injections sous la peau, et je voudrais bien voir la figure que vous feriez, monsieur le savant, si l'on vous seringuait sous le cuir quinze onces de fondue au fromage, ou un demi-litre de saumure en guise de jambon.

Oh! mais, nous la défendrons, notre tomme. Que deviendrions-nous, sans elle? Avec quoi nos magistrats, nos juges, nos professeurs et nos hommes d'Etat dix-heureraient-ils si nous ne l'avions pas?

N'est-ce pas, monsieur le conseiller, vous leur direz, à ces prétendus savants, qu'elle n'a jamais tué personne, notre tomme. Vous leur direz qu'après en avoir mangé, vous êtes toujours de bonne humeur, indulgents et dispos.

Vous leur direz, monsieur l'avocat, que de fois vous avez trouvé en mangeant une tomme la superbe péroraison qui vous a valu les applaudissements du public et les félicitations du prévenu.

Vous leur raconterez, monsieur le pasteur, avec quel plaisir vous avez entendu parfois une de vos paroissiennes vous dire, quand vous veniez de faire une longue course dans la neige: « Monté, monsieur le ministre, on n'a rien de bon à vous offrir, mais si vous saviez gré d'un bocon de pain et de tomme!... »

Elle est populaire et démocratique, la tomme! Elle se trouve aussi bien chez le pauvre que chez le riche. Elle n'a besoin de rien pour se faire valoir: elle se suffit à elle-même. Ne me parlez pas de ces mets recherchés qui ne sont bons qu'avec une foule d'ingrédients de toutes sortes. Avec elle, rien de pareil: pas même du sel et du poivre, à moins d'être un barbare, tout comme ceux qui mélangent le Désaley d'eau de seltz.

Ah! les belles courses d'autrefois, quand nos montagnes n'étaient pas encore infestées d'étrangers, que les plus beaux points de vue n'étaient pas encore gâtés par des réclames idiotes et qu'on pouvait s'étendre sur la mousse ou le gazon sans risquer de s'asseoir sur une boîte de sardines. Nous avions peu d'argent dans nos poches, mais cela nous était bien égal. Nous étions jeunes, pleins d'entrain, nous aimions courir et nous ne pensions pas comme la jeunesse d'aujourd'hui qu'il faut être vieux à vingt ans et que le rire n'est bon que pour les sots.

Parfois, le dimanche matin, avant que les étoiles se fussent éteintes, nous partions, six ou huit, toujours en nombre pair, car chacun avait sa tsermaillère, et nous allions, un peu à l'aventure, jusque sur une des montagnes voisines.

Quand la faim nous prenait, une de ces bonnes faims de la vingtième année qu'on voudrait tant retrouver à soixante ans, on s'asseyait en rond sur le gazon. Les filles relevaient leurs jupes de milaine, étendaient sur leurs genoux un mouchoir de poche et l'on débattait le menu. Il était simple: une miche et une tomme, mais ce qu'il était bon! La tomme laissait couler de larges gouttes blanches sur la feuille de gentiane qui servait de plat, et l'on faisait de savoureuses tartines en répétant gaiement le vieux revî:

Petit homme de Bourgogne,
Qui mange son pain sans tomme.

Nos filles lui trouvaient toujours, à notre tomme, un fin goût de noisette; nous autres, nous prétendions que c'était simplement le

goût de boco, mais nous n'en perdions pas un coup de dents.

Le régal fini, on essayait son couteau, on s'en allait bravement boire un coup à genoux au ruisseau le plus proche, et l'on s'en revenait, bras dessus, bras dessous, contents comme des bossus. On se souciait bien des microbes alors, et des savants!

Aujourd'hui, que nous reste-t-il de toutes ces joies d'autrefois? On va bien toujours sur nos montagnes, on y va même plus que jamais, mais on y va en chemin de fer, ou bien on se charge de provisions suffisantes pour nourrir un escadron, et l'on gâte son plaisir par le poids de son sac.

Puis les savants sont venus et, sous couleur d'hygiène, nous ont enlevé peu à peu nos joies les plus innocentes.

Plus de vin, plus de tabac, de l'eau stérilisée et du lait bouilli! Plus de baisers même, de peur des microbes. Et si le vieux Pierre d'Antan pouvait retrouver ses dix-huit ans, le sentier fleuri d'aubépines et sa mie Rosine, il n'oserait plus, sans qu'un spectre vint se placer entre eux, lui prendre, comme autrefois, quelques baisers qu'elle lui reprendrait aussitôt.

Et l'on voudrait encore, aujourd'hui, nous interdire la tomme! Non, mille fois non, nous ferons plutôt une révolution. Nous voulons pouvoir chanter comme autrefois:

Salut, riant fromage,
Au bout de mon couteau,
Toi, qui de mon jeune âge,
Fus le premier morceau.
Que ta douce présence
Pour mon cœur a d'attraits...

Nous voulons garder notre tomme malgré les microbes et la Faculté, et répéter, s'il le faut: Plutôt mourir avec elle que vivre sans elle!

Pierre d'ANTAN.

Casse-museaux.

Ce nom — fort déplaisant en soi — évoque dans mon esprit tout un monde de souvenirs. Je revois une petite ville de La Côte, bien propre, où s'écoulèrent les premières années de ma vie. Je revois une bonne femme, petite, fluette... Mais, au fond, peut-être ne savez-vous pas ce qu'on entend par *casse-museaux*. C'est une pâtisserie spéciale que je grignotai dans mon enfance. La petite vieille dont je parle les fabriquait seule — elle en avait le monopole — et les jours de « promotions » ou d'abbayes, elle s'en allait, de son pas menu, traînant un petit char où était son banc et sa caisse à pâtisserie.

Et les casse-museaux étaient bientôt dans toutes les poches; gros comme des châtaignes, durs juste assez pour justifier leur appellation. Ils étaient fort mauvais et, pour cette raison, — peut-être aussi à cause de leur bon marché — s'achetaient-ils beaucoup. Je n'ai jamais, pour ma part, compris leur vogue. Et quand on en parlait à la bonne vieille vendeuse, elle vous disait invariablement, en se passant la main sur la bouche:

— C'est astringent!

Qu'entendait-elle par là?... Je ne l'ai jamais su.

Donc j'achetais des casse-museaux, comme tous les autres gamins, parce qu'ils étaient durs comme des cailloux et qu'il fallait des efforts de mâchoires surhumains pour en venir à bout. Cela faisait durer plus longtemps le plaisir.

Devenu grand, je n'y pensai plus. J'appris cependant, il n'y a pas très longtemps, que cette curieuse pâtisserie fut importée de Lausanne, où on la fabriquait au commencement du siècle dernier.

Puis, l'autre jour, en fouillant d'anciens bouquins dans une vieille bibliothèque, voici que je tombai par hasard sur une note relative à ces bonbons. Elle m'intéressa vivement et je la transcrivis sur mon cahier de notes.

Voici ce qu'elle m'apprit:

Les casse-museaux sont fort anciens, puisqu'ils datent déjà du *xvi^e* siècle. Comment, de France, vinrent-ils chez nous, à Lausanne? C'est ce que nous ne saurons jamais. Sans doute, un aïeul de la petite vieille marchande revint-il de Paris à cette époque avec la recette de cette pâtisserie; c'est assez probable. Ce qui est plus certain, c'est qu'en changeant de pays, le casse-museau a changé de nature — comme vous l'allez voir — et que, d'antiphrase qu'il était, il s'est mis en parfaite harmonie avec son appellation.

Cette note figure dans une lettre sur *La jouissance des femmes sur la défiance des tavernes et cabarets* (1613), où se trouve ce passage:

« Vous ne voyez pas tant de casse-museaux chez les pâtisseries que chez les yvrongnes, ny tant d'œufs pochez au beurre noir aux cabarets que d'yeux pochez chez ceux qui font gloire et costume de les fréquenter. »

Puis vient la note à propos du mot « casse-museaux »:

« C'étoit une espèce de petits choux fort délicats, faits d'une pâte molle, et qui, par conséquent, n'étoient appelés casse-museaux que par antiphrase. Peut-être avoit-on dit d'abord *cache-museaux*, parce que la figure de celui qui en mangeoit s'y perdoit dans la pâte. Au *xvi^e* siècle, c'étoit déjà une friandise fort goûtée. Dans la *Farce nouvelle, très bonne et très récréative pour rire des cris de Paris*, le Sot crie entre autres choses: *Casse-museaux chaulx, casse-museaux chaulx.* »

(Anc. théâtre. T. II, f° 213.)

J'ignore si la bonne femme, qui vit toujours, fabrique encore de ces friandises pétrifiées; peu importe, du reste; les casse-museaux étaient tellement déçus que — en dépit de leur ancienneté — je les verrais disparaître sans une larme de regret.

Sortant du four, ils avaient, ma foi, l'air de revenir de la Saint-Barthélemy!

Le casse-museaux est mort, paix à ses cendres.

Février 1902.

CH.-GAB. MARGOT.

A tsévan su on caïon.

(Patois du Gros-de-Vaud.)



L'étaï on'annaïe dè truffè, iau dzeins et bitès pouavan in agaffà à remollhemor et iau lè dzouveno valets, que n'avan pas passà l'é-coûla, po sè fèrè on bon thoraxe, profitavan dè s'in ingozallà à gaôla quiet vaò-t-ou.

¶ In vayin lè pétaïès que l'in traizai, Tadié — lo cousin dè Mouzet, noutron derbounnai — que ne gardavè dè coutema qu'ona tschivra, avai dècidà avoué sa fenna, la Nanette, d'atselà onco on bétion po laò z'aidy à destruire tot ci butin.

S'in va dan à la premiere faire dè Payerne, et raminnè, in sublien, aò bet d'ona cordetta, on caïon et pas on petit.

Stu caïon, qu'allavè dzo su l'âdze et qu'irè asse chet que se vegnà dè passà six mai à la tsemenà, étaï tiurieux à vaire. Sa rita ressemblavè à n'on mandze dè remasse; sè pai, rai kemim clyao daò boque d'on vilho gendarme, étan plye rodze què lou fi, et on arai frémà in vayin son vintro, asse pliat qu'ona pétublya crèvaie, que ne l'ai étaï pas pi intrà on gran dè sau dū que l'irè aò mondo.

Mà cein que fasai récoulà lè fennès et grulà lè bouébo dein laò tsaussès, quand Tadié l'in-